

Le Demeurés:

Madame Veuve Gustave Mandt, fait ce bon honneur qu'elle
nous a en enfant unique.

Monsieur et Mad. Rétchie. Monsieur et Mad. Mac Neil,
Monsieur et Mad. Braumert

Reconnaissant avec Réu de Monsieur Fay Notaire
à Paris qui a de charge de lui de la Commission de Madame
Veuve Rétchie lui ont été remis par lui le 9 Mai 1872,

Le Somme de Deux cent Vingt-trois francs, montant
des droits de Souverain, en ~~la propriété~~ la propriété d'extinction pour
le Couple Conjointement de la Commission et à prendre d'après
Rétchie et le Couple d'administration de 100 francs. Cette somme
de Deux cent Vingt-trois francs sont versés à l'usage de Mad.
Catherine qui en aura la Remise pour elle avec enfant Gustave
Mandt.